

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/013

OBJET : Suppression au tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2026 de 7 postes budgétaires.

Le Premier Adjoint expose à l'assemblée que le tableau des effectifs constitue la liste des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les emplois de contractuels de droit public sur emplois permanents.

Les mobilités des agents que peuvent connaître les collectivités, qu'elles soient entrantes ou sortantes, impactent directement le tableau des effectifs. Il en est de même des nominations suite à concours, des promotions internes ou encore des avancements de grade. En outre, les créations de services ou les modifications des organisations internes peuvent également modifier sensiblement les tableaux des effectifs des collectivités.

Ces évènements amènent régulièrement le Conseil municipal à créer de nouveaux postes au tableau des effectifs de la Commune. Il est rappelé que la création d'un poste au tableau des effectifs n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. La suppression d'un poste à ce même tableau nécessite en revanche obligatoirement l'avis préalable du Comité social territorial, et ceci quel que soit le motif de la suppression.

Cette différence de procédure peut générer un certain décalage temporel entre les créations et les suppressions de postes, tant et si bien qu'une actualisation du tableau des effectifs est périodiquement nécessaire. Un tel « toilettage » vise à ne conserver que les postes vacants pertinents, ayant vocation à être de nouveau pourvus dans un avenir proche. Malgré la délibération du Conseil municipal qui avait permis d'opérer une actualisation au 1^{er} janvier 2025 au tableau des effectifs de la commune, ce dernier contient de nouveau un certain nombre de postes qui n'ont plus de pertinence et qui l'alourdissent inutilement.

C'est pourquoi l'autorité territoriale souhaite procéder au **1^{er} janvier 2026**, après avoir recueilli l'avis du Comité social territorial le 5 décembre dernier, à la suppression de **7 postes budgétaires** au tableau des effectifs de la commune, dans les conditions suivantes :

Filière technique : 3 postes

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35^{ème})

Filière culturelle : 1 poste

- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (8/20^{ème})

Filière animation : 3 postes

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (20/35^{ème})
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (29/35^{ème})
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (29,5/35^{ème})

Ces **7** suppressions ramèneraient au **1^{er} janvier 2026** à **97** le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de la Commune, dont **38** à temps non complet. Parmi ces 97 postes budgétaires, **68** seraient pourvus.

SLOW

Les tableaux des effectifs, correspondants aux situations prévisionnelles au 1^{er} janvier 2026 actuelle (compte tenu des éléments de carrière actuellement connus) et proposée (après suppression des sept postes précités) sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à suivre l'avis favorable rendu par la Commission en charge du Personnel communal le 8 décembre 2025 et de décider de supprimer au 1^{er} janvier 2026 au tableau des effectifs de la commune les **7 postes** budgétaires ci-avant listés.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte à L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 18 décembre 2025
Reçu en préfecture le 18 décembre 2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.